

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Le projet de loi d'amnistie prélude à l'impunité

Index AI : EUR 65/001/2005

ÉFAI

Lundi 24 janvier 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est préoccupée par le projet de loi d'amnistie soumis à l'Assemblée macédonienne le 13 janvier 2005 par le VMRO-NP (Organisation révolutionnaire macédonienne interne - Parti du peuple). Cette amnistie concernerait tous les citoyens macédoniens ayant commis des crimes en relation avec le conflit armé de 2001 jusqu'au 2 août 2002.

Aussi ce projet d'amnistie couvrirait-il les auteurs de graves crimes perpétrés au cours de cette période, ainsi que toutes les personnes impliquées dans le meurtre de sept Pakistanais et d'un Indien le 2 mars 2002 à Rashtanski Lozja. Amnesty International relève que parmi les personnes inculpées figurent des membres éminents du gouvernement de l'époque, notamment l'ancien ministre de l'Intérieur Ljube Boshkovski, maintenu en détention en Croatie dans le cadre de cette affaire. L'organisation de défense des droits humains est convaincue que ce projet d'amnistie revêt une dimension politique, l'un de ses objectifs étant d'absoudre les membres du précédent gouvernement et des personnes qui y étaient liées, notamment les membres des forces de sécurité accusés de graves atteintes aux droits fondamentaux.

Amnesty International estime que les auteurs de graves violations des droits humains et exactions doivent être déférés à la justice et ne doivent pas bénéficier d'amnisties. L'organisation a écrit à tous les membres de l'Assemblée macédonienne, les priant instamment de rejeter ce projet de loi d'amnistie. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>